INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DAUPHINE MEGATRENDS

Part C : FR0013309226
FCP géré par Dauphine AM

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire, il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette des frais de gestion supérieure à son indicateur de référence 80% SOLACTIVE GBS DEVELOPED MARKETS LARGE & MID CAP USD INDEX NTR et de 20% SOLACTIVE EUR BROAD 1-3 YEARS BOND INDEX sur la durée de placement recommandée. L'indice est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons et dividendes réinvestis.
La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur de référence.
Le FCP classé OPCVM « Actions internationales ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise une gestion dynamique et flexible en instruments financiers sans contraintes géographiques, portant sur les thématiques des quatre « MegaTrends » identifiées, à savoir : les Ressources Naturelles (énergies alternatives, changements climatiques et empreinte carbone, eau, agriculture biologique, métaux et terres rares, économie circulaire), la Globalisation (Industrie 4.0, e-commerce, réseaux sociaux, urbanisation, nouveaux modes de consommation, formation et enseignement), les Ruptures Technologiques (mobilité, cloud, cybersécurité, big data, fintech, blockchain, 5G) et l'Allongement de la Durée de Vie (santé, biotech, medtech, appareils médicaux, optique). Le fonds sera en permanence exposé entre 10% et 40% maximum de l'actif net à chaque MegaTrends ainsi que 10% maximum pour chaque thème. Ces thèmes sont donnés à titre d'exemples et pourront évoluer dans le temps.

Les supports d'investissement sont sélectionnés par catégorie thématique des MegaTrends en identifiant les thèmes qui présentant un fort potentiel de croissance et les sociétés ou ETF permettant de s'exposer à ces thèmes.

L'OPCVM sera principalement investi en titres vifs, sélectionnés selon une approche qualitative menée sur les sociétés : la croissance du chiffre d'affaires et le compte d'exploitation de la société, la capacité de l'entreprise à maintenir ses marges, à maîtriser ses coûts d'exploitation et de production, à dégager des cash flows disponibles ; la structure de son bilan et son niveau d'endettement ; la valorisation de l'entreprise (RSI, Beta, volatilité, P/E).

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur de référence.

L'allocation d'actifs sera déterminée par une analyse macroéconomique de l'évolution des marchés et l'anticipation de son évolution par la société de gestion.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 100% sur les marchés actions internationales, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
  - 10% maximum aux actions de petite capitalisation (dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros),
  - 30% maximum aux actions de pays émergents.
- De 0% à 40% aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations dont 10% maximum en titres High Yield dits spéculatifs, susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation). Il n'investit pas directement en titres non notés. Par ailleurs, le Fonds pourra être exposé à titre accessoire via les OPC aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »).
  La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux d'intérêt est comprise entre 0 et 7.
- De 0% à 30% en cumul sur les marchés émergents actions et taux.
- De 0% à 5% sur les indices de futures sur matières premières au travers d'OPCVM et/ou de FIA exposés à des indices de matières premières. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières.
- De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro telles que les devises USD, GBP, CHF SEK, DKK, NOK, JPY, CAD, AUD, et SGD dont 30% maximum sur les devises des pays émergents telles que les devises BRL, CNY, KWR, et TWD.

Le cumul des expositions ne peut dépasser 100% de l'actif net. Il peut être investi :

- en actions de sociétés de toutes zones géographiques,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10% de son actif net en OPC de droit français ou étranger.

Il peut également intervenir sur les :

- dépôts, emprunts d'espèces,
- Instruments financiers à termes simples (futures, options,) dans un but de couverture et d'exposition des risques actions, de taux et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la valeur liquidative du jour.
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture, à l'exception des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

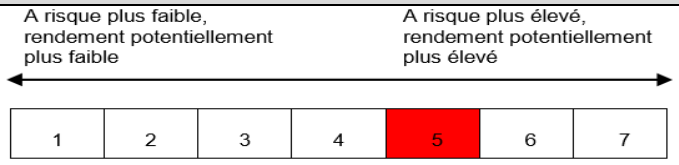

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition importante aux marchés d'actions. Ces titres financiers peuvent connaître des fluctuations importantes en fonction de la situation économique et boursière et le capital investi peut être soumis à de fortes baisses de la valeur liquidative. L'investissement sur les actions de petite capitalisation, les pays émergents, peuvent induire des fluctuations importantes et plus rapides à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.
RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
- Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% TTC Maximum
FRAIS DE SORTIE	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,68% TTC *
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20% TTC en cas de surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence. En cas de sous-performance, celle-ci viendra en déduction des surperformances les années suivantes sur une période extensible de 5 ans. A titre d'exemple, 0,39% ont été prélevés sur l'exercice clos au 31/03/2022.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet *www.amf-france.org.*

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

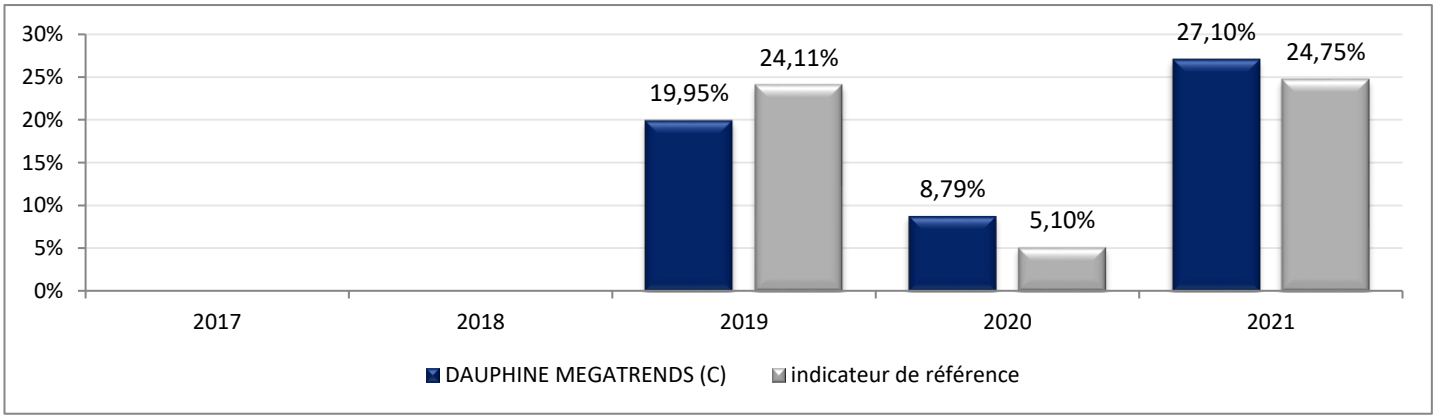

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 28/02/2018

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : néant.

AUTRES INFORMATIONS

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR. La sélection des supports d'investissements est complétée par une approche extra-financière qui comporte une politique d'exclusion sectorielle, une réduction de l'univers d'investissement de 20% à partir de la notation ESG « Environnement, Social et de gouvernance » et une veille des controverses. Les critères ESG contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et Commercial (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de DAUPHINE AM – 18 BIS, rue d'Anjou – 75008 Paris - Tél : 01 47 20 58 07

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Information US persons (FATCA) : Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

Politique de rémunération : La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction Générale de DAUPHINE AM. Des procédures de gestion de conflits d'intérêts ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de DAUPHINE AM, est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion

La responsabilité de DAUPHINE AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
DAUPHINE AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/12/2022.